



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le quinze février deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, Salle du Conseil

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, M. Régis FREIN, 1^{er} adjoint, Mme Fanny FROGER 2^{ème} adjointe M. Patrice DELAUNAY, 3^{ème} adjoint, Mme Sophie CHAMPION, 4^{ème} adjointe, M. Bernard BROCHARD Mme Odile BEAUPÉRIN, M. Richard BIRAUD, M. Christophe RICHARD, Mme Nathalie PELÉ, M. Sébastien BRÉGEON, Mme Sophie ÉMAURÉ, M. Philippe ALLAIN et Mme Angélique PINEAU.

Secrétaire de séance : Mme Odile BEAUPÉRIN

La séance est ouverte à 18h 35

I – Approbation du PV de la séance du 21 janvier 2025

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025.

II – Urbanisme – Voirie – Cadre de vie – Environnement

A) Communication des demandes d'autorisation déposées

1 – Permis de construire

- **Demande n° 049.231.25.C0001**, déposée le 04 février 2025, par la SASU VESTA pour la construction d'une maison individuelle d'habitation dans le Lotissement Le Frêne – Lot 5 – 10 rue des Écureuils, d'une surface de plancher de 147,50 m².

2 – Certificat d'urbanisme

- **Délivrance, le 25 janvier 2025, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.25.C0001** pour un immeuble situé 38 rue du Grain d'Orge, cadastré section AA n° 410, d'une superficie de 1 529 m², située en zone Ub du PLU.

- **Délivrance, le 31 janvier 2025, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.25.C0002** pour un immeuble situé 32 rue du Chêne Rond, cadastré section AA n° 326, d'une superficie de 725 m², situé en Zone Ub du PLU.

- **Délivrance, le 04 février 2025, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.25.C0003** pour un immeuble situé 11 rue des Faons – Lotissement Le Frêne, cadastré section AE n° 156 et 171, d'une superficie totale de 311 m².

- **Délivrance, le 04 février 2025, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.25.C0004** pour un immeuble situé 7 rue de la Libération, cadastré section AA n° 417, d'une superficie de 639 m², situé en Zone Ua du PLU.

3 – Déclaration d'intention d'aliéner - Droit de préemption

En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibérations des 26 mai et 16 juillet 2020), Monsieur le Maire **n'a pas fait usage du droit de préemption** de la commune sur les immeubles suivants :

Adresse	Références cadastrales	Décision N° / Date
38 rue du Chêne Rond	AA n° 410	2025/001 du 05/02/2025
32 rue du Chêne Rond	AA n° 326	2025/002 du 05/02/2025
2 rue Germaine de Terves	AA n° 417	2025/003 du 05/02/2025
Rue de la Caille	AB n° 11 & 143	2025/004 du 21/02/2025

Arrivée de Mme Sophie ÉMAURÉ

B) Informations diverses

Monsieur **Patrice DELAUNAY**, adjoint, fait part des informations suivantes :

➤ **Lotissement communal**

La commercialisation touche à son terme. Compte-tenu du rythme des constructions achevées, en cours et en prévision, les travaux de finition – notamment ceux concernant la voirie définitive – peuvent raisonnablement être envisagés sur le dernier trimestre 2025.

➤ **Broyages de branchages**

Cholet Agglomération lance une nouvelle campagne de broyages des déchets verts, dont l'objectif est de limiter les apports en déchèterie et de valoriser ce type de déchets dans les jardins. Une session est programmée sur Nuaillé, le vendredi 11 avril, de 13h 30 à 16h 30. Pour en bénéficier, il est recommandé de s'inscrire, soit en ligne, soit par téléphone (voir modalités sur le site internet de la commune et de Cholet Agglomération).

➤ **Entretien espaces verts**

Les services techniques communaux, appuyés de l'association l'Eclaircie, ont procédé, cette semaine, à une vaste opération de taillage et de broyage des végétaux des espaces publics.

➤ **Fibre optique**

Il est rappelé que Nuaillé a été choisie commune « pilote », avec quelques autres du département, pour la fermeture du réseau cuivre concernant la téléphonie. Cette fermeture est programmée le 31 janvier 2026. Avant cette échéance et pour éviter tout désagrément aux abonnés qui n'auraient pas encore opté pour la fibre optique, une campagne de sensibilisation va être lancée par la commune.

III – Communication – Animation – Culture – Cohésion sociale

Madame **Fanny FROGER**, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **Réunion Commission**

Restitution des différents points abordés lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 13 février : projet de décoration du rond-point Saboulard, en y associant les enfants fréquentant l'ALSH et, éventuellement, les aînés, préparation de la Fête de la Musique qui est programmée le vendredi 20 juin dans les jardins de l'espace culturel de la Boissonnière, carnaval des écoles organisé le 25 avril, mise en œuvre du nouveau site internet de la commune dont l'alimentation du contenu s'avère un travail technique et éditorial conséquent ...

IV – Bâtiments communaux – Vie économique et commerciale

Monsieur **Régis FREIN**, adjoint, fait part des informations suivantes :

➤ **Travaux de rénovation énergétique de l'école publique**

La consultation relative à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) va être lancée, avec une mise en concurrence simplifiée entre quatre bureaux d'études (marché en procédure adaptée).

En parallèle, la commune, par l'intermédiaire du SIEM, va solliciter le fonds CHENE qui pourrait venir en subvention pour les honoraires de l'AMO.

➤ **Réunion Commission**

Retour sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de la dernière réunion de la Commission et, notamment, sur la location de l'ancien Foyer des jeunes. Cette salle, depuis son ouverture à la réservation, semble assez prisée. Afin d'en circonscrire l'utilisation, il conviendra que les dispositions du règlement intérieur s'y rapportant soient rédigées dans ce sens.

Enfin, pour information, il est indiqué que la salle de la Vallonnerie est désormais équipée d'un lave vaisselle qui pourra s'avérer d'une utilisation intéressante pour les personnes louant cet espace.

V – Vie associative – Jeunesse et Sports

Madame **Sophie CHAMPION**, adjointe, fait part des informations suivantes

➤ **Subventionnement associatif**

Les demandes de subvention, pour l'année 2025, parvenues en Mairie, vont être examinées à la prochaine réunion de la Commission, qui a lieu jeudi 27 février.

➤ **BACH Tour**

Cette animation, proposée par les clubs de Badminton du choletais et dont une session était proposée à la salle de Sports, a été annulée, faute de participants en nombre suffisant.

Monsieur **Sébastien BRÉGEON**, conseiller municipal délégué, indique à l'assemblée :

➤ **Service Enfance**

Une des animatrices a adressé sa démission avec effet début avril 2025 ; suite à la parution de l'offre d'emploi, un agent de restauration collective a été recruté avec une prise de fonction le 3 mars prochain. Les vacances de février se sont bien déroulées, avec une fréquentation stable et de nombreuses activités proposées.

Enfin, il va être organisé prochainement une rencontre avec les ATSEM pour un point d'étape sur leur travail et l'exercice des missions attribuées.

VI – Divers

ENGAGEMENT, LIQUIDATION et MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, entre le 1er janvier et le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

Pour cela, une autorisation préalable de l'assemblée délibérante est nécessaire pour permettre à Monsieur le Maire d'engager ces dépenses.

Cette autorisation doit obligatoirement préciser le montant et l'affectation des crédits par chapitre ou opération, ainsi que l'article correspondant.

Le budget primitif 2025 sera soumis au Conseil municipal du 21 mars prochain.

Dans ces conditions et pour assurer le bon fonctionnement des services communaux, il est proposé d'autoriser les dépenses d'investissement suivantes :

OPERATION	LIBELLÉ	BUDGETÉ 2024	AUTORISATION 2025	AFFECTATION DES CREDITS
159	Divers, Matériel, Mobilier, Outillage & Bâtiments	130 000,00 €	27 500,00 €	Article 21828 - Acquisition d'un véhicule communal pour les services techniques

Enfin, Monsieur le Maire précise que cette ouverture de crédit, d'un montant de 27 500,00 €, sera reprise au budget primitif 2025, lors de son adoption.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette ouverture de crédit avant le vote du budget primitif 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense correspondante dans la limite et pour l'affectation ci-dessus précisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture des crédits, avant le vote du budget primitif 2025, pour les dépenses suivantes :

OPERATION	LIBELLÉ	BUDGETE 2024	AUTORISATION 2025	AFFECTATION DES CREDITS
159	Divers, Matériel, Mobilier, Outillage & Bâtiments	130 000,00 €	27 500,00 €	Article 21828 - Acquisition d'un véhicule communal pour les services techniques

- Autorise Monsieur le Maire, avant le vote du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses dont il s'agit, dans la limite et pour l'affectation indiquées ;

- Précise que cette ouverture de crédit, d'un montant de 27 500,00 €, sera reprise au budget primitif 2025.

VII – Informations communales & intercommunales

➤ Cholet Agglo Tour

Il est rappelé que la prochaine édition a lieu le dimanche 23 mars. La commune de Nuillé, comme pour les années précédentes, sera traversée par les coureurs cyclistes à deux reprises, sur des itinéraires sensiblement différents (un par le bourg, le second par la forêt).

Les élus font remarquer l'état dégradé de certaines portions des routes départementales empruntées par la course.

➤ Semi Marathon 2025

Une réunion se tiendra, le jeudi 26 février prochain, dans les locaux de la Sous Préfecture de Cholet. Cette réunion est destinée à rencontrer tous les acteurs impliqués dans cette manifestation, pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures de sécurité s'y rapportant.

Au plan local, le recrutement de bénévoles – notamment en charge de la circulation – s'avère de plus en plus difficile.

➤ **Liaison cyclable Cholet/Nuaillé**

Cholet Agglomération a communiqué les relevés relatifs au trafic de la liaison cyclable entre Cholet et Nuaillé (RD 960 E). Ces relevés, effectués entre fin décembre 2024 et fin janvier 2025, comptabilisent aussi bien les piétons que les vélos, ayant emprunté, pour la période considérée, cette voie de circulation.

➤ **Nuit de la chouette – Édition 2025**

Organisée par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), la 16ème édition de la « Nuit de la chouette » aura lieu le vendredi 7 mars prochain. Une animation est prévue sur la commune de Nuaillé, avec un rassemblement prévu salle de la Vallonnerie.

➤ **Lieutenants de l'ouvèterie**

Par arrêté préfectoral, il a procédé, en janvier dernier, à la nomination de nouveaux l'ouvètiers. Pour la 5ème circonscription, dont relève le Massif Forestier de Nuaillé – Chanteloup les Bois, il s'agit de Monsieur Guillaume BELOUARD.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19h 35*

Prochaine séance :

Vendredi 21 mars 2025, à 19h 30

***Le président de la séance
Christophe PIET – Maire***

***La secrétaire de séance
Odile BEAUPÉRIN***